

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-six juin à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur VERRON Frédéric.

Présents : Mesdames COSTA, HOTTE, LEGAUT, MARTHOUD, GIROD.
Messieurs GARCIA, PERRAUD, PRAVAZ, VERRON.

Excusés : Messieurs TASSAN-ZANIN et BERTRAND

Absent : Monsieur CROZY Patrick

Secrétaire de séance : Monsieur PRAVAZ Guillaume

I. Délibérations

1. Constitution d'un dossier « loi sur l'eau » en prévision de l'extension de la station d'épuration « La Corne »

Le projet d'extension de la station d'épuration nécessite, du fait de la proximité du ruisseau, « La Méline » une consultation auprès des services de la police de l'eau. Cette consultation nécessite la réalisation d'un dossier Loi sur L'Eau avec étude d'impact.

Face à la complexité du dossier, le Maire propose que celui-ci soit réalisé par la société ALP'EPUR pour un montant TTC de 4 440 €.

2. Composition du prochain Conseil Communautaire

Avant le renouvellement des conseils municipaux, le Conseil Communautaire doit également se prononcer sur sa prochaine composition, spécialement sur le nombre de sièges et leur future répartition, et ce avant le 31 août de l'année précédente.

L'application du droit commun conduirait à une composition de 25 sièges, avec la possibilité d'un accord local permettant 2 sièges supplémentaires, ce qui nécessite un vote favorable des 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population de la communauté de communes.

Les règles de répartition sont complexes, mais permettent par répartition au plus fort reste au-delà des sièges attribués légalement à chaque commune, d'attribuer dans l'ordre un siège supplémentaire à la commune de Saint Jean de Chevelu (au lieu de 2 en « droit commun ») ainsi qu'un siège à celle de Saint Paul, qui vient en rang utile (au prorata des populations de chaque commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité en faveur de l'attribution d'un siège supplémentaire à chacune des 2 communes ci-dessus, seules susceptibles d'y avoir droit.

Cette délibération sera transmise à la Communauté de commune, pour mise en œuvre lors de la composition du prochain conseil communautaire.

3. Virement de crédit

Les crédits prévus pour la révision du PLU étant insuffisants, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réduire de 6000 € la ligne budgétaire des installations de voirie pour affecter ce même montant au poste « frais documents urbanisme »

4. Transfert de la compétence « assainissement collectif » à la CCY

Depuis plusieurs mois, une étude a été commandé par le conseil communautaire afin d'examiner les divers éléments d'une éventuelle prise en charge de cette compétence actuellement assumée par chacune des communes (à la différence de l'assainissement non collectif, géré depuis quelques années à la communauté de communes).

La loi « NOTRE » de 2015 prévoyait ce transfert pour le 01/01/2020, mais la loi « FERRAND » de 2018 permet de déroger à cette obligation dès lors que 25% des communes représentant 20% de la population, s'opposent à un tel transfert de compétence, dont le caractère technique, voire complexe, mérite de ne pas agir avec précipitation.

La séance du dernier conseil communautaire a clairement fait apparaître une majorité d'opposants, mais il appartient à chaque conseil municipal de se prononcer.

Après débat, retenant notamment que notre commune est bien équipée, alors que l'aspect « patrimonial » des choses n'a pas été vraiment analysé, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité CONTRE le transfert de la compétence « assainissement collectif » à la Communauté de Communes de Yenne.

II. Questions diverses

A. Conseil d'école et service commun

Madame HOTTE rend compte du Conseil d'école du 17 juin auquel elle a participé ; avec l'état des diverses activités, des inscriptions pour la rentrée de septembre, et la nouvelle organisation des agents de notre commune du fait notamment de 2 départs et de l'embauche actuellement en cours d'un nouvel agent technique à plein temps.

Mesdames LEGAUT et GIROD rendent compte des différentes évolutions dans la mise en place du service commun. Le projet sera examiné en comité technique paritaire du centre de gestion en date du 09 juillet pour avis. Suite à cet avis, le Conseil Municipal devra délibérer pour la mise en œuvre et disposition de nos agents.

B. Sécurisation centre village

Monsieur GARCIA fait le point des aménagements qui seront installés au Rond-point des 4 chemins, et de la réhabilitation des marquages protégés qui, après avis du conseil, seront les mêmes qu'actuellement.

S'agissant du hameau de la Servagette, la décision est prise de renoncer aux ralentisseurs (« dos d'ânes ») beaucoup trop onéreux en l'absence de crédits spécifiques, au profit de panneaux « interdit sauf riverains » qui devraient être aussi efficace, (affaire à suivre !)

C. Remise en état des cloches

La décision est prise dans son principe, mais le montant des deux devis fournis (4500 € à 6500 €) nous conduira à programmer ces travaux sur le prochain budget, début 2020.

D. Fixation de la date du repas des Aînés

Il aura lieu le dimanche 13 octobre à la salle des Fêtes Jean-Pierre LOVISA, et sera servi par les élus et agents communaux volontaires.

E. Embauche d'un apprenti jardinier paysagiste

Le Conseil Municipal décide de déposer une demande de proposition de création d'un poste d'apprenti au Conseil technique paritaire du centre de gestion de la Savoie qui doit siéger le 9 juillet. L'avis de ce dernier déterminera une embauche ou pas.

F. Cession du mobil home « Algéco » de l'école

La Mairie de Verthemex se montre intéressée pour acquérir cet équipement que nous n'utilisons plus guère dans la cour de l'école : 2 élus se renseignent sur la valeur que nous proposerons, (25 à 30000€), à charge pour l'acheteur d'assurer les frais d'enlèvement et de transport : la décision sera prise d'ici le prochain conseil municipal.

G. Finitions des chantiers :

- L'un des ralentisseurs posés à l'entrée des 4 chemins (route de St Paul) va faire l'objet d'une reprise aux frais de l'entreprise pour canaliser une « poche d'eau » qui stagne suite à un défaut dans les niveaux des pentes.
- Le parking de la Mairie-salle des fêtes va également faire l'objet d'une reprise par la société qui a mal dosé l'épaisseur du revêtement sur les places de stationnement : « un grattage » va permettre une réduction légère de cette épaisseur afin que les bordures matérialisant ces emplacements soient visibles, et non plus noyées dans les matériaux.

La séance est levée à 23h15.

Les prochains conseils auront lieu le mercredi 31 juillet et vendredi 6 septembre, toujours à 20h30.

